

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 24 février 2022

Question écrite urgente

Comment le Conseil d'Etat entend-il lutter contre le harcèlement moral et sexuel en milieu médical ?

Plus de 250 femmes médecins, issues de plusieurs générations, travaillant dans les hôpitaux, ont témoigné dans une enquête récente de la Tribune de Genève des abus subis sur leur lieu de travail commis par des collègues, des supérieurs et des patients.

Deux tiers des femmes médecins rapportant des actes de harcèlement et d'agressions ont désigné leur supérieur hiérarchique comme l'un des auteurs. Les conséquences de ce harcèlement sont graves. Elles peuvent durer pendant des années et être désastreuses pour les personnes concernées : perte de confiance en soi, sentiment d'insécurité au travail, sentiment d'injustice, dépression, etc. Les comportements inappropriés ont même été jusqu'à guider des choix professionnels. Des femmes racontent que, pour se mettre hors de portée de leur harceleur, elles ont changé de service, voire même quitté leur emploi. Car celles qui dénoncent se voient infliger des représailles.

Les jeunes internes et étudiantes sont d'après cette enquête les principales cibles de ces attaques.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- ***Comment le Conseil d'Etat entend-il lutter contre le harcèlement moral et sexuel en milieu médical ?***
- ***A qui sont destinées les campagnes de sensibilisation au harcèlement moral et sexuel en milieu médical ?***

-
- *Ces campagnes de sensibilisation sont-elles accompagnées de modules de formation obligatoires pour le corps médical ?*
 - *Quelles autres mesures sont étudiées pour lutter contre le harcèlement moral et sexuel ainsi que le changement de culture en milieu médical ?*